



**COMMISSION RÉGIONALE CONSULTATIVE
DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE (FDVA)**

Compte-rendu de la réunion plénière du 16 décembre 2025

SERVICES DE L'ETAT					
	TITULAIRE		REPRESENTANT OU MANDATAIRE		Présence
Préfecture de région Pays de la Loire	Fabrice RIGOLET-ROZE	Préfet	Alexandre MAGNANT	Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports	X
Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)	Alexandre MAGNANT	Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports	Samuel RIGAudeau	Délégué régional à la Vie associative	X
Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)	Jérôme GIUDICELLI	Directeur régional			
Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	Anne GERARD	Directrice régionale			
Direction régionale de l'équipement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	Anne BEAUVAL	Directrice régionale	Benoît CORNIC	Chargé de gestion budgétaire et de mission économie verte	X
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)	Annick BAILLE	Directrice régionale			
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Loire-Atlantique	Jérôme DE MICHERI	Chef du service et délégué départemental à la vie associative			X
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Maine et Loire	Benoît BESSE	Délégué départemental à la vie associative			X
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Mayenne	Julien OUVRARD	Délégué départemental à la vie associative			X
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Sarthe	Benoît DORÉ	Délégué départemental à la vie associative			X
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Vendée	Émilie PROVOST	Déléguée départementale à la vie associative			X

COLLECTIVITES TERRITORIALES					
TITULAIRE			REPRESENTANT		Présence
Conseil régional des Pays-de-la-Loire	Christelle MORANÇAIS	Présidente			
Conseil départemental de Loire-Atlantique	Michel MENARD	Président			
Conseil départemental du Maine et Loire	Florence DABIN	Présidente			
Conseil départemental de la Mayenne	Olivier RICHEFOU	Président			
Conseil départemental de la Sarthe	Dominique LE MENER	Président			
Conseil départemental de la Vendée	Alain LEBOEUF	Président			
PERSONNALITES QUALIFIEES					
Organisation	Prénom NOM	Présence		Mandat éventuel	Présence
Le Mouvement associatif des Pays de la Loire	Philippe DOUX	X			
France Bénévolat	Catherine MILLS				
Fédération régionale des radios associatives (FRAP)	Valentin BEAUVALLET				
Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS)	Caroline URBAIN	X			
France Nature Environnement (FNE)	Jean-François HOGU	X			
Comité régional olympique et sportif (CROS)	Claude GANGLOFF	X		Catherine MILLS	X
Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)	Guillaume ROUSSEAU	X			
Ligue de l'enseignement	Sophie GUERIN	X			
Fédération des acteurs de la solidarité (FAS)	Jean-Claude LAURENT				

Les personnes indiquées ci-après ne sont pas membres de la CRC mais participent à celle-ci en tant que personnes ressources ou invitées (elles n'ont pas voix délibérative):

- Grégoire BARBOT, délégué régional du Mouvement associatif des Pays de la Loire
- Bénédicte JOURNÉ, gestionnaire administrative et budgétaire du FDVA 1 (DRAJES)
- Nicolas QUINQUENEAU, chef du service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports (SDJES) de la Vendée

Ce compte-rendu prend appui sur le support présenté en réunion plénière, également téléchargeable sur le site académique sur la page dédiée au FDVA. Nous vous invitons à le consulter, un grand nombre d'informations et d'éléments présentés en séance n'étant pas repris dans ce compte-rendu.

ORDRE DU JOUR de la réunion

- Vérifications du quorum, rappels du règlement intérieur et validation du compte-rendu de la CRC de juin dernier
- Bilan des campagnes FDVA 2025
- Instruction / priorités FDVA et calendrier pour 2026
Avec focus sur Certif'Asso
- Autres actualités en matière de vie associative
- Tour de Table des DDVA

I. Accueil et ouverture de la réunion

Propos introductifs par Alexandre MAGNANT, délégué régional académique

Sont évoqués plusieurs éléments de contexte : une campagne FDVA 2026 qui va pouvoir être lancée avec une enveloppe budgétaire sanctuarisée, selon les annonces nationales, sans baisse significative attendue donc, notamment car le dispositif est financé en partie par des fonds de concours ; une hausse continue des dossiers réceptionnés évoquée en Préfecture indiquant certaines tensions sur le dispositif ; des assises régionales de la vie associative organisées par Le mouvement associatif en novembre dernier à Nantes ; des aides de l'Etat aux associations mesurées à 10 milliards d'euros annuelles, chiffre évalué à 13,5 milliards si on y ajoute les mesures fiscales, à mettre en parallèle avec le budget FDVA national de 70 millions d'euros, même si ce dispositif permet un soutien à un volume important d'associations.

Éléments de contexte de Philippe DOUX, en tant que co-président du Mouvement associatif

Il indique que tous les indicateurs sont au rouge pour les associations, notamment à compter de 2026, comme relaté par les structures dans les réunions de dialogue entre l'Etat et les têtes de réseau. Toutes les associations sont en recherche de financements pour passer le cap.

Il cite des chiffres consolidés : 6 300 associations sont en grande difficulté, de tous ordres, en Pays de la Loire. Il évoque une hécatombe à venir car si en 2025 les associations se sont débrouillées, 2026 et 2027 vont être des années problématiques.

Il se questionne sur la manière de prendre en compte les têtes de réseau : suite à la disparition des subventions du Conseil régional, pour des têtes de réseau qui accompagnent elles-mêmes leurs associations membres, avec des répercussions à venir sur les structures intermédiaires, et des impacts forts sur celles qui se posent la question de l'emploi.

Il rappelle qu'il n'y a pas d'obligation de déclaration de dissolution d'une association, ce qui peut également fausser les données sur les difficultés conjoncturelles.

Il indique que la campagne liée à TeESScope a été relancée, avec une soixantaine de réponses à date.

II. Quorum, règlement intérieur et validation du compte-rendu de la réunion de mai (diapos 3-6)

Le quorum étant atteint avec 15 personnes présentes ou représentées, la commission régionale peut valablement délibérer. Voir slide 5 pour quelques rappels sur le règlement intérieur.

Aucune remarque n'est formulée sur le compte-rendu de la précédente commission régionale consultative de mai 2025, en ligne sur le site de la DRAJES.

AVIS FAVORABLE à l'unanimité sur le précédent compte-rendu de commission régionale consultative

III. Retours globaux sur la campagne 2025 (diapos 7-10)

Voir support, diapos 7 à 10.

IV. Instruction / Priorités FDVA et calendrier 2026 (diapos 12-33)

Maintien des instructions et consignes 2025 globalement, mise à part une nouvelle instruction du 4 décembre 2025 relative au soutien possible des associations dispensant Certif'Asso au titre d'un nouvel axe du FDVA 1, ouvert pour cet axe spécifiquement aux associations sportives.

a) FDVA 2 (diapos 14-18)

Des échanges ont lieu sur les seuils d'équivalents temps-plein travaillés (ETPT) et en particulier celui d'éligibilité à un soutien en fonctionnement global, axe réservé jusqu'en 2025 aux associations de 2 ETPT au maximum. Est ouverte la discussion sur l'opportunité de monter ce seuil à 3 ETPT, notamment en réponse au contexte subi par les associations, cet axe du FDVA étant plus accessible dans l'écriture du dossier (pas nécessité de décrire un projet particulier, soutien à l'association pour ce qu'elle est et non ce qu'elle fait) mais également plus souple dans l'évaluation demandée (absence de compte-rendu financier à fournir).

Est également rappelé le contenu de l'instruction FDVA de 2018 sur ce point : « *Compte tenu de la cible importante du soutien aux petites associations (définies comme employant deux salariés au plus) [...]* ».

Suite à ces échanges, un vote sur ce point est effectué. Le résultat – 4 participants pour un passage à un seuil de 3 ETPT, 9 pour un maintien au seuil actuel de 2 ETPT et 3 abstentions – amène à un maintien de l'éligibilité au fonctionnement global réservé exclusivement aux associations de 2 ETPT maximum.

Il est également rappelé que ce seuil est unifié et s'applique sur l'ensemble des 5 départements. En miroir, est laissée la possibilité à chaque département de fixer ou non une priorité ou un critère sur le nombre d'ETPT pour le second axe du FDVA 2 réservé aux nouveaux projets d'innovation sociale (priorisé aux associations de plus de 2 ETPT par exemple si souhaité par le CDC).

Des échanges, mentionnés comme récurrents au sein de cette instance, ont lieu sur la question des seuils encadrant les demandes de subvention – plancher et plafond – avec la demande de Philippe DOUX de voir ces seuils unifiés sur l'ensemble des territoires de la région. Julien OUVARD répond en indiquant qu'un seuil abaissé à 500€, comme c'est le cas en Mayenne depuis 2018 suite à décision annuelle du CDC, n'est pas synonyme de saupoudrage mais offre un droit supplémentaire de soutien aux plus petites associations notamment, cible privilégiée du dispositif. Emilie PROVOST abonde dans ce sens en indiquant également que ce seuil abaissé également proposé en Vendée répond à une demande forte des parlementaires de son territoire, même si in fine une portion très marginale d'associations est soutenue en-deçà de 1 000 €. Claude GANGLOFF regrette ces choix des CDC concernées, notamment pour l'axe Nouveau projet, mais il confirme qu'une association qui demande 1 000 € et plus ne pourra se voir soutenue en-dessous de 1 000 €. Julien OUVARD répond en mentionnant qu'appliquer des planchers avec des seuils distincts pourrait entraîner une concurrence entre les axes, ce qui n'est pas souhaitable. La réflexion est la même sur les seuils plafonds, qui peuvent entraîner de la concurrence entre axes quand ils sont différents.

Alexandre MAGNANT indique que ce point, parmi d'autres éléments, sera présenté et à valider au pré-CAR du 7 janvier, instance réunissant notamment les 5 préfectures de département et les services de la préfecture de région.

b) FDVA 1 « Formation des bénévoles » (diapos 19-23)

Un échange a lieu sur la priorité FDVA 1 pour les associations de 2 ETPT au plus. Il est rappelé que cela reste une priorité affichée et non un critère applicable strictement, priorité qui suit la philosophie globale du dispositif. Il sera proposé une reformulation dans la note, indiquant une priorité aux « formations s'adressant en priorité à des bénévoles issus d'associations ayant 2 ETPT au maximum ».

Sur la proposition de contraindre les associations sollicitant un soutien pluriannuel à un échange préalable par téléphone avec leur délégué à la vie associative, il est indiqué que cela s'applique également dans le cas d'une demande de renouvellement de convention pluriannuelle, ce qui sera indiqué dans la note de cadrage.

c) FDVA 1 et Certif'Asso (diapos 24-28)

Un nouvel axe spécifique à Certif'Asso, avec un code et un dossier spécifiques, sera donc ajouté à la note de cadrage du FDVA 1 Formation des bénévoles. Là aussi, un échange préalable sera nécessaire avec le délégué régional à la vie associative, la gestion de ces dossiers spécifiques devant se faire à l'échelle régionale comme le mentionne l'instruction de décembre 2025. Le financement de cet axe s'opèrera sur les fonds de concours qui seront transféré pour cela sur le FDVA 1.

Sophie GUERIN indique que le certificat de formation à la gestion associative (CFGa) n'était pas financé auparavant au titre du FDVA, et que le dispositif ne fonctionnait pas car l'implication demandée aux structures était trop importante. Claude GANGLOFF rappelle que le CROS a dispensé le CFGa il y a quelques années mais que le dispositif était très lourd à porter. Il regrette le manque de souplesse sur la question des open badges ou la possibilité pour le bénévole de réaliser son parcours sur un temps plus long. Il fait également le lien avec la démarche initiée en Maine-et-Loire en inter-réseaux autour du collectif Form'asso 49. Sur ce dernier point, Benoît BESSE mentionne que le collectif associatif, après ses trois premières années d'expérimentation, pourrait recentrer son activité sur un accompagnement d'initiatives locales, plutôt que la dispense directe de modules de formation de bénévoles. Emilie PROVOST indique la nécessité dans les mois à venir d'une communication forte sur le dispositif Certif'Asso, par l'intermédiaire des têtes de réseau ou du réseau Guid'Asso sur l'ensemble des territoires.

d) Cadre régional et calendrier FDVA 2026 (diapos 29-32)

Dans le cadre de la campagne du FDVA 2026, suite aux échanges lors de précédents collèges départementaux consultatifs et commissions régionales consultatives et après discussions entre délégués à la vie associative, il est souhaité une clarification des éléments sur lesquels peut exister une marge de manœuvre et de négociation en collège départemental consultatif, après avis rendu de la commission régionale consultative. Ce cadre de négociation régional présenté dans les diapos 29 à 31 sera présenté pour validation en pré-CAR, instance préfectorale aux échelons régional et départementaux, du 7 janvier 2026. Il pourra s'il est validé être présenté en CDC les 8 et 9 janvier si souhaité.

AVIS FAVORABLE à l'unanimité sur le cadre de négociation présenté

Concernant le calendrier 2026, il est précisé qu'une relance sera effectuée via LeCompteAsso quelques jours en amont de la clôture auprès des associations en cours de saisie de dossier. Un message de la DRAJES parviendra également à toutes les associations déposant une demande de CPO pour les informer du caractère obligatoire de l'échange préalable avec le délégué à la vie associative de son territoire.

V. Outils d'information (diapo 33)

Loire-Atlantique

Des réunions d'information sont prévues, possibles même en période de réserve notamment si aucun élu local n'est présent. Deux se tiendront en présentiel et une en visioconférence avec la FAL 44.

Maine et Loire

Réflexion encore en cours sur les modalités d'information, en présentiel ou visioconférence.

Mayenne

Attente du positionnement de la Préfète sur le sujet. Est évoqué le fait que des propositions sont souvent portées par les collectivités, et qu'une visioconférence départementale est organisée.

Sarthe

Proposition d'une visioconférence départementale et d'une réunion en présentiel à Saint Calais.

Vendée

Organisation de réunions en visioconférence plutôt qu'en présentiel, notamment au regard de la période pré-électorale. Appui sur le réseau Guid'Asso pour relais d'information sur le dispositif.

VI. Autres actualités en matière de vie associative et propos conclusifs (diapos 36-37)

Un tour de table des départements est effectué sur l'avancement de la démarche Guid'Asso.

Alexandre MAGNANT indique que la DJEPVA a félicité la région concernant le fort déploiement de Guid'Asso sur les territoires, avec une couverture des EPCI de plus de 70% à date.

Sophie GUERIN fait mention d'un courrier commun adressé récemment à la DRAJES par l'ensemble des co-animations associatives départementales et régionale de Guid'Asso, regrettant la baisse annoncée du co-financement des structures de manière complémentaire aux unités de postes FONJEP allouées.

Alexandre MAGNANT indique que ce courrier a fait l'objet d'échanges entre la DRAJES et l'ensemble des SDJES. Il indique la possibilité, comme en 2025, et sous réserve d'un budget FDVA conservé dans les mêmes volumes que précédemment, d'une ponction de 23 000 € sur les fonds de concours, montant qui permettrait de soutenir chaque co-animation à la hauteur du soutien complémentaire apporté en 2025.

Alexandre MAGNANT conclut la réunion, remercie les participants et donne rendez-vous à la prochaine commission régionale consultative qui se déroulera dans les locaux de la DRAJES le 2 mardi juin prochain en matinée.